

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

**ACTUALISATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE,
DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX INVESTIS
D'UNE DELEGATION**

Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 26 Absents : 0 Procurations : 7	Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 6	4-3

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 13 septembre 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET – Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON – Eric PUJADE – Jean-Luc LUPIERI – Michèle DUPUY – Gérard BORDIER - Martine-GUILLAUME - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI – Michel RAULET – Sandrine AUDIBERT – Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE – Jean-Christophe CID - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES – Françoise LAGREU CORBALAN - Xavier MALBREIL - Michèle GOULIER - Daniel MEMAIN.

Procurations : Maryline DOUSSAT-VITAL à Xavier FAURE - Pauline QUINTANILHA à Fabrice BOCAHUT - Françoise PANCALDI à Eric PUJADE - Véronique PORTET à Michel RAULET - Audrey ABADIE à Cécile POUCHELON - André TRIGANO à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN.

Secrétaire de séance : Henri UNINSKI.

Madame le Maire rappelle que depuis le 4 juillet 2023, Mme Michèle DUPUY a intégré le conseil municipal à la suite de la démission de Mme Carine MENDEZ, il est donc nécessaire de réactualiser le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités de fonction allouées aux membres du conseil municipal ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-1 ;
Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu l'article 92 de la loi n° 2019-1461 modifiant l'article L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT ;
Vu la délibération n° 1-21 du conseil municipal du 28 juillet 2020 instituant les indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux investis d'une délégation ;
Vu la délibération n° 1-1 du conseil municipal du 4 juillet 2023 modifiant le tableau du conseil municipal ;

Considérant la nomination de Madame Michèle DUPUY en tant que conseiller municipal déléguée, il est nécessaire de réactualiser le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités de fonction allouées aux membres du conseil municipal

Sur le rapport du Maire ;

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, décide

Article 1 : D'autoriser le Maire à fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, conformément à la dernière délibération en vigueur.

Article 2 : D'informer que ces mesures sont applicables à compter du 1er octobre 2023.

Article 3 : De rappeler que les indemnités de fonctions sont payées mensuellement, les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de la commune. Elles subiront, comme il se doit, les majorations réglementaires relatives à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Article 4 : De modifier le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités de fonction allouées aux membres du conseil municipal tel qu'annexé ci-après.

Fait en l'hôtel de ville, le vingt septembre deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 20/09/2023

Le Maire,
Frédérique THIENNOT



Le secrétaire de séance,
Henri UNINSKI

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le **27 SEP. 2023**
ou après notification le

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS

NOMS - PRENOMS	QUALITE	INDEMNITE DE FONCTION		MAJORATION CHEF-LIEU D'ARRONDISSEMENT		TOTAL INDEMNITE BRUTE
		Taux	Montant	Taux	Montant	
Frédérique THIENNOT	Maire	48,963%	2 000,58 €	20%	400,12 €	2 400,70 €
Alain ROCHET	Adjoint	10,284%	420,21 €	20%	84,04 €	504,25 €
Maryline DOUSSAT-VITAL	Adjoint	19,283%	787,89 €	20%	157,58 €	945,47 €
Xavier FAURE	Adjoint	19,283%	787,89 €	20%	157,58 €	945,47 €
Michelle BARDOU	Adjoint	19,283%	787,89 €	20%	157,58 €	945,47 €
Fabrice BOCAHUT	Adjoint	19,283%	787,89 €	20%	157,58 €	945,47 €
Cécile POUCHELON	Adjoint	19,283%	787,89 €	20%	157,58 €	945,47 €
Eric PUJADE	Adjoint	19,283%	787,89 €	20%	157,58 €	945,47 €
Pauline QUINTANILHA	Adjoint	19,283%	787,89 €	20%	157,58 €	945,47 €
Jean-Luc LUPIERI	Adjoint	19,283%	787,89 €	20%	157,58 €	945,47 €
Michèle DUPUY	Conseiller municipal délégué	5,142%	210,10 €	20%	42,02 €	252,12 €
Gérard BORDIER	Conseiller municipal délégué	5,142%	210,10 €	20%	42,02 €	252,12 €
Françoise PANCALDI	Conseiller municipal délégué	2,570%	105,05 €	20%	21,01 €	126,06 €
Martine GUILLAUME	Conseiller municipal délégué	14,140%	577,79 €	20%	115,56 €	693,35 €
Patrice SANGARNE	Conseiller municipal délégué	5,142%	210,10 €	20%	42,02 €	252,12 €
Henri UNINSKI	Conseiller municipal délégué	12,855%	525,26 €	20%	105,05 €	630,31 €
Véronique PORTET	Conseiller municipal délégué	5,142%	210,10 €	20%	42,02 €	252,12 €
Michel RAULET	Conseiller municipal délégué	12,855%	525,26 €	20%	105,05 €	630,31 €
Sandrine AUDIBERT	Conseiller municipal délégué	12,855%	525,26 €	20%	105,05 €	630,31 €
Alain DAL PONTE	Conseiller municipal délégué	5,142%	210,10 €	20%	42,02 €	252,12 €
Annabelle CUMENGES	Conseiller municipal délégué	5,142%	210,10 €	20%	42,02 €	252,12 €
Gilles BICHEYRE	Conseiller municipal délégué	5,142%	210,10 €	20%	42,02 €	252,12 €
Audrey ABADIE	Conseiller municipal délégué	5,142%	210,10 €	20%	42,02 €	252,12 €
Jean-Christophe CID	Conseiller municipal délégué	2,570%	105,05 €	20%	21,01 €	126,06 €
TOTAL MENSUEL			12 768,38 €			15 322,07 €
TOTAL ANNUEL			153 220,56 €			183 864,84 €